

MSA Picardie

Mutualité sociale agricole



Éléments de langage

- Santé
- Sécurité
- Accompagnement

L'offre santé-sécurité au travail pour les entreprises

Les équipes Santé-Sécurité au Travail (SST) de votre MSA vous proposent des actions collectives ou individuelles afin de préserver votre santé et celle de vos salariés. Elles sont présentes pour répondre à vos questions et peuvent vous aider selon les besoins propres à votre activité.

Diagnostiquer

Qu'il s'agisse d'installations, d'une machine ou d'un équipement personnel ou professionnel, la MSA peut aider à évaluer les risques auxquels les travailleurs sont exposés et les réduire.

Vous conseiller pour agir

Les équipes Santé-Sécurité au Travail (SST) de la MSA peuvent vous accompagner. Par exemple, pour organiser l'identification et l'évaluation des risques professionnels, pour le suivi médico-professionnel des salariés ou le choix, du point de vue de la prévention, de matériels, d'équipements ou d'installations. Dans certains cas, un accompagnement financier peut être étudié et mis en place.

Accueillir, former, protéger vos salariés

Votre MSA peut conseiller et accompagner sur les moyens quant à l'accueil de vos salariés, leur sensibilisation aux risques de votre activité et à leur prévention. La MSA propose également des formations en matière de sécurité et de prévention de la santé.

Vous aider à faire face en cas de difficultés

Dans le cas d'un accident du travail, de maladie professionnelle reconnue, ou d'un problème sanitaire plus général, les équipes de la MSA peuvent apporter un appui technique, comme pour l'aménagement d'un poste de travail, pour l'insertion de personnes handicapées.

Sensibiliser et accompagner les jeunes

Enfin, les équipes SST interviennent également dans les cursus de l'enseignement agricole pour sensibiliser les jeunes aux risques professionnels et apporter une culture de prévention. Plus cette culture est développée en amont plus elle est efficace.

Pour toute question liée à votre personnel ou à vos installations, n'hésitez pas à contacter les conseillers en prévention des risques professionnels, les infirmiers en santé travail et les médecins du travail de votre MSA.

Exonération jeune agriculteur

Pour 2020, les valeurs des plafonds exonérations JA sont les suivantes :

- 3 172 € pour les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une exonération de 65 %
- 2 684 € pour les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une exonération de 55 %
- 1 708 € pour les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une exonération de 35 %
- 1 220 € pour les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une exonération de 25 %
- 732 € pour les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une exonération de 15 %

Précisions : la limite d'âge de 40 ans est, le cas échéant, reculée :

- d'une durée égale au temps de service actif légal effectivement accompli
- d'un an par enfant à charge pour les personnes qui ont la qualité d'allocataire



+ D'informations :

Contact : MSA de Picardie
Tél. : 03 22 80 60 02
Site Internet : <https://picardie.msa.fr/lfv>

Rédaction : juillet 2020

Mise à jour : juillet 2020